



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX



Communiqué de presse

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 21 mars 2016 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « AIR LIQUIDE SA » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 1.000.000 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales « Air Liquide Maroc » et « SOMATI ».

Au Maroc, la période de souscription s'étalera du 22 au 31 mars 2016 inclus. Le prix de souscription s'établit à 77,18 euros soit 837,94 dirhams.

La note d'information simplifiée est complétée par :

- Le document de référence déposé auprès de l'AMF le 1er Mars 2016 sous le numéro D16-0091 ;
- Le règlement du Plan d'Epargne Groupe International du personnel du Groupe Air Liquide du 22 juillet 2005, son avenant du 1er août 2008 et sa mise à jour de mai 2013 ;
- L'avenant Maroc au Plan d'Epargne de Groupe International Air Liquide ;
- La brochure d'informations relative à l'offre et son addendum.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par l'AMMC ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines ainsi qu'auprès de BMCI. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l' AMMC: www.ammc.ma

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

CP/EM/004/2016